

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 23 mai 2023

## **SÉCHERESSE ET GESTION DE L'EAU LE SECTEUR DES PISCINES FAMILIALES MIS A L'ARRET EN APPELLE AU BON SENS ET INTERPELLE EMMANUEL MACRON**

La Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) dénonce fermement la communication dénigrante des pouvoirs publics et de certains élus locaux sur les piscines familiales ne tenant pas compte des réalités économiques et écologiques. Depuis l'annonce du Ministre de la transition écologique sur l'interdiction des piscines hors-sol dans les Pyrénées-Orientales, c'est l'ensemble du secteur de la piscine familiale qui est brutalement mis à l'arrêt dans toute la France. L'interdiction de vente des piscines hors sol est non seulement illégale, mais elle sera totalement improductive, car les clients se fourniront sur internet ou à l'étranger. C'est pourquoi la FPP vient d'engager un recours dans le but de faire annuler cet arrêté.

Ces effets d'annonce injustes et injustifiés pour lutter contre l'épisode de sécheresse dans certains départements ont, en quelques jours, jeté le discrédit sur l'ensemble d'un secteur d'activité français leader en Europe, engagé de longue date en faveur de l'environnement et répondant aux attentes de millions de familles françaises.

À date ce sont déjà près de 500 PME dans le sud de la France qui, d'un jour à l'autre, ont vu leur activité stoppée net. Ce phénomène se propage à toute vitesse dans les autres régions de France, y compris dans les nombreux départements qui ne sont pas concernés par les alertes sécheresse, mettant ainsi en danger immédiat plus de 3 650 PME et 60 000 emplois sur tout le territoire.

### **Ne nous trompons pas de combat**

**Le principe même de la piscine est de conserver et recycler l'eau pendant des années et non de la gaspiller**

Même s'ils sont prêts à prendre part à l'effort nécessaire, les professionnels du secteur tiennent à rappeler que les 3 millions de bassins installés en France ne représentent que 0,15 % de l'utilisation de l'eau au niveau national soit environ 40 millions de m<sup>3</sup> par an. Sur ces 0,15%, le remplissage des nouveaux bassins sur une année ne représente que 0,02 % des usages de l'eau en France et les piscines sont stigmatisées en permanence semant le doute dans l'esprit des Français.

À titre de comparaison, les fuites des réseaux français d'eau potable gaspillent chaque année plus de 1 milliard de m<sup>3</sup> d'eau. Une situation qui ne fait pas l'objet d'une communication aussi

alarmiste de la part des pouvoirs publics ni des collectivités locales, alors

qu'il y a là un vrai levier efficace pour lutter contre le manque d'eau redouté.

**Interdire l'usage de l'eau dans les piscines ne résoudra en rien le problème de sécheresse dans certaines régions françaises.**

### **Une faible utilisation d'eau**

Plus de 3 millions  
de piscines privées



Source : FPP 2022 © Adocom-RP

## La FPP en appelle au bon sens et demande des mesures d'urgence

Aujourd'hui la FPP réclame d'urgence des aides pour les 500 PME déjà en difficulté dans le sud de la France et demande surtout que l'image de la piscine ne soit pas abîmée par des propos maladroits et inexacts. C'est pourquoi les professionnels interpellent directement le Président de la République et demandent :

- Une annonce gouvernementale pour rétablir la réalité de la piscine dans l'esprit des Français désinformés par des déclarations officielles inexacts et stigmatisantes,
- Que les autorités fassent confiance aux Français qui ont su se mobiliser pour économiser l'énergie : ils sauront utiliser correctement leur piscine pour conserver l'eau pendant des années et ne pas impacter les usages déjà très bas,
- L'obtention des dérogations individuelles de remplissage des piscines dont les autorisations de construction ont été délivrées cette année,
- La différenciation des niveaux d'alerte et alerte renforcée dans les arrêtés sécheresse et l'autorisation de remplissage initial de tous les ouvrages en seuil d'alerte,
- L'autorisation de remplir et de construire pour toute piscine dont la surface n'est pas supérieure à 32 m<sup>2</sup> équipée d'une couverture ou d'un abri de piscine.
- La possibilité pour les campings, hôtels, lieux de loisirs de remplir la piscine en début de saison et de compléter le niveau d'eau à condition d'utiliser une couverture ou un abri à minima la nuit afin de limiter l'évaporation.

## Des pisciniers engagés de longue date pour économiser l'eau

Le sujet de la gestion raisonnée et durable de l'eau est travaillé de longue date par les professionnels du secteur et leurs clients. L'utilisation de l'eau pour les piscines a ainsi été réduite de 45 % en 25 ans. Cette diminution drastique est due à l'action coordonnée de deux facteurs : l'innovation, avec notamment l'arrivée de techniques de filtration plus efficaces associées à une bonne circulation d'eau, ainsi que la réduction des volumes des bassins installés par les professionnels. Aujourd'hui, la consommation en eau maximum d'une piscine familiale moyenne de 3,5 par 7,5 m correspond à environ 15 m<sup>3</sup>/an, alors qu'une simple fuite de robinet est estimée à environ 35 m<sup>3</sup>/an.

## De nouveaux engagements pour économiser l'eau

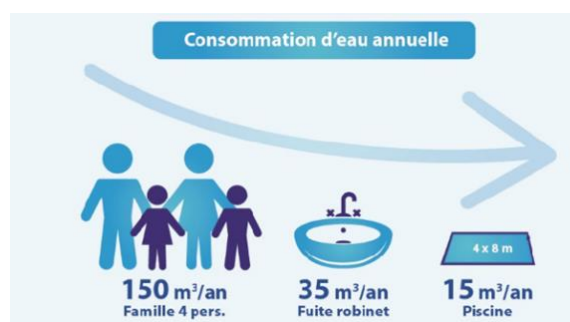
Pour continuer à œuvrer en faveur des piscines basse consommation en eau et généraliser les bonnes pratiques, la FPP a décidé de s'adresser dès cette année aux professionnels comme aux consommateurs. Elle vient ainsi de lancer une Charte d'engagements en trois chapitres à destination de ses 1 500 pisciniers adhérents. Les signataires s'engagent notamment à former et sensibiliser leurs collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, proposer systématiquement les équipements permettant de diminuer l'utilisation d'eau aux propriétaires de piscines, fournir aux utilisateurs toutes les informations nécessaires à l'optimisation de la gestion de l'eau. Parmi ces informations, les consommateurs se verront notamment remettre la nouvelle brochure dédiée aux économies d'eau que la FPP vient de publier dans le cadre de sa campagne de sensibilisation du grand public. Ce document de 4 pages réunit tous les conseils et astuces pour réduire l'utilisation de l'eau des piscines. Un bon entretien et de bons réflexes ont en effet un rôle décisif à jouer sur la réduction de l'utilisation de l'eau des piscines.

## Usage de l'eau dans une piscine : faisons le point

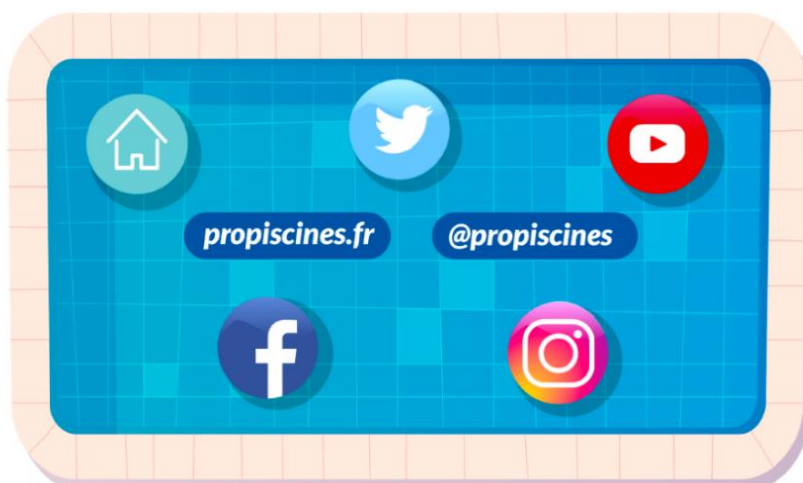
Le remplissage initial d'une piscine utilisée en moyenne 39 m<sup>3</sup> d'eau, celle-ci étant conservée pendant plus de 10 ans. En effet, la piscine ne doit jamais être totalement vidée et dans l'hypothèse d'un renouvellement annuel d'un tiers du bassin, la consommation en eau d'une piscine familiale moyenne de 3,5x 7,5 m correspond à environ 15 m<sup>3</sup>/an, soit plus de deux fois moins qu'une simple fuite de robinet, estimée à 35 m<sup>3</sup>.

De plus, les professionnels ont développé depuis de nombreuses années des techniques et matériels permettant de limiter l'utilisation de l'eau, comme les couvertures, bâches ou abris qui limitent de 40 à 90 % son évaporation, des systèmes de filtration sans contre-lavage ou avec récupérateur de l'eau du contre lavage, l'automatisation des traitements pour conserver la même eau durant des années, des équipements de récupération de l'eau de pluie, etc.

Aujourd'hui, selon les régions et en appliquant les bons gestes sur une piscine bien équipée, celle-ci pourrait n'utiliser que 0 à 2 m<sup>3</sup> par an.



TOUTES LES INFORMATIONS  
DES PROFESSIONNELS DE LA PISCINE ET DU SPA SUR :



Arnault, Sandra & C° - Adocom – RP

L'équipe presse de la FPP Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa  
vous remercie de votre attention.

Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr